



Projet de parachèvement de l'autoroute 19  
avec voies réservées au transport collectif à  
Laval et à Bois-des-Filion 6211-06-155

**PROJET DE PARACHÈVEMENT DE  
L'AUTOROUTE 19 AVEC VOIES  
RÉSERVÉES AU TRANSPORT COLLECTIF  
À LAVAL ET À BOIS-DES-FILION**

**MÉMOIRE  
DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES**

Octobre 2014

# **PRÉSENTATION**

La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, dont la fondation remonte à 1787, est une des plus vieilles « paroisses » de la Rive-Nord. Située à une douzaine kilomètres au nord de l'Autoroute 640, sa population atteint 15 000 habitants en 2014, dont une très forte proportion est concentrée dans un pôle urbain situé en plein centre du territoire de la municipalité. Dans ce pôle urbain, on retrouve donc une forte concentration d'unités d'habitations résidentielles et une activité commerciale répondant aux besoins de première ligne. L'activité industrielle, pour sa part, est composée essentiellement de petites et moyennes entreprises locales concentrées dans un petit parc industriel.

L'activité agricole, quant à elle, occupe la vaste majorité du territoire, lequel fait l'objet d'un zonage vert en vertu de la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Notre population comporte aussi de nombreux travailleurs artisans qui exercent leurs talents en dehors de notre territoire dans toute la région.

Hormis le pénitencier qui constitue le principal employeur de la municipalité, on peut entrevoir de ce portrait qu'une forte proportion de la population occupe un emploi à l'extérieur de la municipalité.

Les villes de Terrebonne, Laval et Montréal sont les destinations d'une grande partie de ces travailleurs qui empruntent, matin et soir, la route 335 et l'Autoroute 19.

Le présent document se veut la position de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines concernant le projet du ministère des Transports du Québec de parachever l'Autoroute 19 avec des voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion.

Les difficultés d'accès à Sainte-Anne-des-Plaines, comme nous le verrons au long de ce document, ont un impact négatif important sur la vitalité économique de notre milieu.

Nous espérons que les commentaires que contient le présent mémoire sauront éclairer la Commission dans le cadre de ces audiences.

## **L'ACCÈS À SAINTE-ANNE-DES-PLAINES**

L'accès à Sainte-Anne-des-Plaines, en provenance de Montréal ou de Laval, se fait principalement par l'Autoroute 19 et par une portion vétuste de la route 335, la seule route nationale qui traverse son territoire dans un axe nord-sud. L'autre option serait l'Autoroute 15 depuis Mirabel ou l'Autoroute 640 depuis Terrebonne, puisque l'accès est à peu près équidistant.

Au centre-ville de la municipalité, le débit journalier sur cette route 335 atteint 15 000 véhicules et il en résulte une file d'attente impressionnante, particulièrement à l'heure de pointe du soir. Il faut aussi comprendre qu'avant de se rendre à Sainte-Anne-des-Plaines au retour du travail et de subir les bouchons sur la route 335, nos citoyens ont dû subir les bouchons sur l'Autoroute 19 à Laval et les bouchons spectaculaires à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion.

Comme citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines, sommes-nous responsables de cet état de fait ? Force est de constater que depuis dix (10) ans, notre municipalité n'a connu qu'une faible augmentation de sa population, alors que le nombre de véhicules qui traversent notre ville a augmenté de façon exponentielle. Un certain nombre de facteurs peuvent expliquer cette situation. Toutefois, il est indéniable que le développement accéléré de municipalités situées au nord de la nôtre, en dehors du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, y a été pour beaucoup. Les citoyens de Sainte-Sophie, de Saint-Lin-Laurentides et d'autres municipalités traversent notre territoire matin et soir pour accéder à l'Autoroute 19.

Cette situation a un impact important sur la vitalité économique de notre milieu et il est urgent de permettre un accès amélioré à une Autoroute 19 et à des moyens de transport collectif. Car, il faut bien le constater, faire le choix du transport collectif actuellement pour atteindre Laval et éventuellement Montréal, équivaut à aller se stationner sur l'autoroute collectivement au lieu d'individuellement.

**Le projet de prolongement  
de l'Autoroute 19**



La communauté métropolitaine de Montréal a adopté, en 2012, son Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Ce plan contient la mention suivante : « Le territoire métropolitain comporte une réalité rurale qui présente des défis particuliers quant au maintien de la vitalité économique et sociale au sein de ces municipalités, dont Sainte-Anne-des-Plaines dans la MRC Thérèse-De Blainville ».

Cette mention fait référence à la vocation agricole que la municipalité a su maintenir au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal et qu'elle assume pleinement. Malheureusement, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ne retire aucun avantage de ce rôle et, au contraire, elle en subit tous les inconvénients. Dans un système où la richesse foncière constitue la principale source de financement des municipalités, elle n'a pratiquement pas de terrain à développer. N'ayant aucune route d'accès digne de ce nom, elle doit subir tous les inconvénients d'une circulation en provenance des municipalités situées hors de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), n'ayant par ailleurs aucun contrôle sur les décisions qui ont permis ces développements. Il serait temps que toutes les municipalités qui bénéficient des équipements métropolitains assument leur juste part des coûts associés.

La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines participe activement à la dynamique territoriale du Grand Montréal, mais il faut tenir compte de la problématique liée au maintien d'une population et de services dans ce milieu rural exemplaire.

On ne peut pas revenir en arrière et refaire le développement de la Couronne Nord de Montréal. Cependant, on doit s'assurer que les communautés comme la nôtre puissent avoir un accès adéquat au réseau routier de la grande région de Montréal.

## **Conclusion**

En résumé, le parachèvement de l'Autoroute 19, surtout avec des voies réservées au transport collectif, est une priorité pour la population anneplainoise. La vitalité économique de notre municipalité en dépend tout comme la qualité de vie de notre population.

De plus, en aménageant des voies réservées au transport collectif, il se créera un intérêt assuré pour les autobus comme pour le covoiturage. Le résultat sera indéniablement bénéfique pour la fluidité de la circulation sur l'Autoroute 19 mais, aura aussi des répercussions sur les Autoroutes 15, 25 et 640 qui seront moins sollicitées.

Également, il ne faudrait pas négliger le gain environnemental puisque le transport collectif réduira assurément les émissions de CO2 dans l'atmosphère avec une offre de plus en plus attractive.

Enfin, le niveau de stress de nos citoyens subira une grande réduction relevant d'autant leur qualité de vie.

Respectueusement soumis au nom des citoyens anneplainois qui subissent chaque jour le stress des embouteillages,

Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

présenté par : Monsieur Alain Cassista, conseiller municipal